

Conditions Générales d'Utilisation

La SRL DEL.POWER (ci-après dénommée DEL.POWER) a développé et rendu accessible un logiciel d'audit énergétique sous le format de « logiciel en tant que service » (« software as a service » (SAAS) en anglais) intitulé EASEE (ci-après dénommée EASEE).

INFORMATIONS LEGALES

Les informations légales de DEL.POWER sont les suivantes :

- Dénomination sociale : DEL.POWER
- Forme juridique : société à responsabilité limitée
- Numéro d'entreprise / BCE : 0835.503.560
- Adresse d'établissement : Ruelle des frères 2 Bte 9, 4650 Hervé
- Tél. : +32 (0)498 15 13 82
- Adresse de courrier électronique : herve.delporte@delpower.be
- RPM : Tribunal de Commerce de Liège - division Verviers.
- TVA : assujetti.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION D'EASEE

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

- « **AUDIT ENERGETIQUE** » désigne, conformément à l'article 2. 25) de la directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique, une procédure systématique visant à acquérir une connaissance adéquate des caractéristiques de consommation énergétique d'un bâtiment ou d'un groupe de bâtiments, d'une activité ou d'une installation industrielle ou commerciale ou de services privés ou publics, de déterminer et de quantifier les économies d'énergie qui peuvent être réalisées d'une façon rentable, et de rendre compte des résultats ;
- « **CAS DE FORCE MAJEURE** » désigne tout événement indépendant de la volonté de la Partie ou d'un de ses fournisseurs, imprévisible et imparable, de quelque nature que ce soit, catastrophes naturelles, intempéries, sabotages, embargos, grèves, interruptions ou retards dans les transports ou moyens de communication ou approvisionnement en matières premières, énergie ou composants, accidents d'outillages qui ont pour effet de rendre le présent Contrat inexécutable de manière momentanée ou définitive. Il est précisé que la liste des cas de force majeure n'est pas limitative. La Partie invoquant la force majeure est tenue de la signaler sans délai par lettre recommandée à l'autre Partie, en indiquant les raisons et circonstances qui empêchent la bonne exécution du Contrat.
- « **CONTRAT** » désigne le contrat en vigueur conclu entre une personne et DEL.POWER en vue d'obtenir un droit d'utilisation de la solution EASEE sur base d'un abonnement mensuel assorti d'une redevance.

- « **DOCUMENTATION** » désigne tout support accessoire de la solution « EASEE », édité par DEL.POWER, et comprenant toute la documentation de la solution « EASEE », le manuel de référence, les autres manuels éventuels (manuels utilisateurs, le manuel de formation,) le cahier de paramétrage, les organigrammes et fiches techniques.
- « **DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE** » désigne les brevets (y compris les dépôts de brevet, redélivrances, divisions, continuations et extensions), modèles d'utilité, droits d'auteurs, secrets de fabrication, marques commerciales, marques de service ainsi que toute autre forme de protection de droit de propriété intellectuelle prévue par la loi, en application des lois de toute juridiction ou de traités internationaux bilatéraux ou multilatéraux.
- « **EASEE** » désigne le logiciel visant à la réalisation d'AUDITS ENERGETIQUES ;
- « **FILIALE** » désignent toute société qui est contrôlée par une autre société au sens de l'article 1 :14 du Code des SOCIETES et des Associations ;
- « **INTERNET** » désigne l'ensemble de réseaux interconnectés, lesquels sont localisés dans toutes les régions du monde ;
- « **PERIODE D'UTILISATION PAR DEFAUT** » désigne la période d'utilisation de 12 mois qui est accordée à l'UTILISATEUR par DEL.POWER en l'absence de CONTRAT liant l'UTILISATEUR ou un RESPONSABLE au nom et pour compte duquel l'UTILISATEUR agit.
- « **RESPONSABLE** » désigne toute personne disposant d'un droit d'accès et d'utilisation de la solution EASEE en vertu d'un CONTRAT et dont l'exercice est confié à des personnes qu'il désigne expressément et qui sont placées sous sa responsabilité.
- « **SAAS** » désigne le Software as a Service ou Logiciel en tant que Service en Français qui est un modèle de distribution de logiciel au sein duquel un fournisseur tiers héberge les applications et les rend partiellement ou entièrement disponibles par l'intermédiaire d'INTERNET ;
- « **TERRITOIRE** » désigne le territoire sur lequel le RESPONSABLE développe des activités commerciales au travers desquelles il propose EASEE. Pour cette convention, le territoire concerné est l'Europe.
- « **UPDATE** » désigne toute mise à jour d'un logiciel pour en proposer une version légèrement adaptée n'impliquant pas l'ajout de nouvelle(s) fonctionnalité(s).
- « **UTILISATEUR** » désigne toute personne physique qui exerce un droit d'accès et d'utilisation à la solution EASEE.

ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION & ACCEPTATION

Les présentes conditions générales d'utilisation, ci-après CGU, ont pour objet de déterminer les conditions d'accès et d'utilisation par les UTILISATEURS de la solution EASEE.

Les présentes CGU s'appliquent à toute visite ou utilisation de la solution EASEE et de sa DOCUMENTATION par un UTILISATEUR.

En accédant à la solution EASEE, l'UTILISATEUR reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGU et accepte expressément les droits et obligations qui y sont mentionnés.

L'UTILISATEUR qui agit au nom et pour compte d'un RESPONSABLE garantit qu'il détient l'intégralité des droits, autorisations et pouvoirs nécessaires pour accepter les CGU au nom de ce RESPONSABLE.

DEL.POWER se réserve le droit de modifier les présentes CGU à tout moment, sans notification préalable, mais s'engage à appliquer les dispositions qui étaient en vigueur au moment où l'UTILISATEUR a utilisé la solution EASEE.

Les présentes conditions générales complètent les CONTRATS et toutes autres conventions particulières signées entre DEL.POWER et l'UTILISATEUR et/ou la RESPONSABLE.

ARTICLE 3 : ACCESSIBILITE & INTERRUPTION

3.1. Accessibilité

L'accès à la solution EASEE est réservée aux UTILISATEURS ayant validé les présentes CGU.

La solution EASEE est accessible par le biais d'une connexion à distance grâce à une adresse de connexion (URL), un identifiant de connexion (login) et un mot de passe (password) agréé par DEL.POWER.

Les identifiants sont personnels et confidentiels. Ils ne peuvent être changés que sur demande de l'UTILISATEUR ou du RESPONSABLE si l'UTILISATEUR agit au nom et pour compte de ce dernier ou à l'initiative de DEL.POWER sous réserve d'en informer préalablement l'UTILISATEUR ou le RESPONSABLE.

L'UTILISATEUR s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secrets son identifiant et mot de passe et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

L'UTILISATEUR est entièrement responsable de l'utilisation de l'identifiant et de la garde du mode de passe qui lui est remis. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de ce qu'une autre personne y accède, l'UTILISATEUR en informera le RESPONSABLE sans délai ou, en l'absence de ce dernier, DEL.POWER.

DEL.POWER se réserve en tout état de cause la possibilité de refuser l'accès à la solution EASEE en cas de non-respect par l'UTILISATEUR des CGU temporairement ou définitivement. La décision de refus d'accès à la solution EASEE peut être prise sans indication de motifs et sans préavis et ne peut engager la responsabilité de DEL.POWER ou donner lieu à une quelconque forme d'indemnisation.

3.2. Interruption

L'UTILISATEUR est averti des aléas techniques inhérents à l'INTERNET et des interruptions d'accès qui peuvent en résulter ainsi que des risques liés à la cybersécurité.

La solution EASEE peut être occasionnellement suspendue en raison d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des serveurs l'hébergeant ou de maintenance corrective ou évolutive telle que définie par les articles 6.1. et 6.2. ou par la nécessaire migration des données du RESPONSABLE et/ou de ses FILIALES.

DEL.POWER ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des éventuelles indisponibilités ou ralentissements de la solution EASEE liées aux circonstances décrites ci-avant.

En l'absence d'existence d'un CONTRAT liant l'UTILISATEUR ou son RESPONSABLE à DEL.POWER, le seuil de volumétrie admis par UTILISATEUR est de 1.000 Mo. En cas de dépassement de ce seuil, des suppléments de coûts peuvent être exigés par DEL.POWER à l'UTILISATEUR.

ARTICLE 4 : MATERIELS & SECURITE

4.1. Choix des matériels

L'UTILISATEUR assure avoir pris connaissance de la DOCUMENTATION concernant la solution EASEE ainsi que des spécificités techniques pour l'utilisation dudit service lui permettant de prendre toutes les précautions utiles pour sa mise en œuvre et son exploitation.

Il appartient à l'UTILISATEUR de s'assurer que les matériels dont il dispose, notamment ses logiciels d'interrogations (navigateurs) ou ses moyens de connexions, sont susceptibles d'utiliser avec toute l'efficacité requise la solution EASEE.

En conséquence, l'UTILISATEUR sera seul responsable de l'utilisation de la solution EASEE et assumera notamment la responsabilité de l'exploitation de la solution EASEE.

4.2. Sécurité

DEL.POWER s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires, conformes à l'état de l'art et de la technique, dans des limites de coûts appropriés, pour protéger et sécuriser son infrastructure en vue de préserver l'intégrité et la confidentialité des données contenues dans la solution EASEE. Cette obligation de sécurité s'entend comme une obligation de moyen pour DEL.POWER.

4.3. Données

L'UTILISATEUR est seul responsable de la qualité, de la licéité, de la pertinence des données qu'il transmet aux fins d'utilisation de la solution EASEE.

L'UTILISATEUR s'assure que lui ou son RESPONSABLE - si l'UTILISATEUR agit au nom et pour compte de ce dernier - est titulaire des DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ou des autorisations lui permettant de transmettre les données et contenus aux fins d'utilisation de la solution EASEE.

En conséquence, DEL.POWER est dégagee de toute responsabilité en cas de non-conformité des données et/ou des contenus aux lois et règlements et à l'ordre public.

L'UTILISATEUR et/ou le RESPONSABLE garantissent solidairement DEL.POWER à première demande contre tout préjudice qui résulterait de sa mise en cause par un tiers pour une violation des responsabilités et engagements décrits aux paragraphes précédents.

DEL.POWER ne saurait être tenue responsable de dommage résultant de la perte, de l'altération ou de toute utilisation frauduleuse de données, de la transmission accidentelle de virus ou autres éléments nuisibles sur

le système informatique de l'UTILISATEUR ou du RESPONSABLE à la suite de l'utilisation de la solution EASEE.

La solution EASEE étant un logiciel s'appuyant sur des méthodes de calcul automatisées pour produire des résultats, l'UTILISATEUR déclare être conscient :

- de la dépendance des résultats aux données encodées par l'UTILISATEUR
- de l'incapacité de la solution EASEE et donc des résultats qu'elle produit à intégrer l'ensemble des paramètres agissants.
- de la nécessité d'interpréter et de critiquer les résultats générés par la solution EASEE, notamment sur base de limites qui sont inhérentes aux processus de modélisation et de simulation ainsi qu'à la réalité de terrain

Par conséquent, DEL.POWER ne saurait être tenue responsable de l'utilisation qui est faite des résultats de la solution EASEE.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

Toute utilisation d'EASEE se fait toujours aux propres risques de l'UTILISATEUR. Ainsi, DEL.POWER n'est pas responsable de dommages pouvant résulter de possibles dysfonctionnements, interruptions, défauts ou encore d'éléments nuisibles présents sur la solution EASEE.

DEL.POWER ne pourra jamais être tenu responsable des dommages réputés indirects, accidentels, punitifs, accessoires ou consécutifs tels que, sans que la présente liste soit exhaustive, la perte de données, la corruption de données, la perte de bénéfices ou de revenus, la perte de chiffre d'affaires, la perte de temps machine, le préjudice financier ou économique, l'augmentation de frais généraux, la perturbation de planning les coûts d'interruption d'activité, les coûts de retrait et/ou de réinstallation, les coûts de réapprovisionnement, des atteintes à la réputation ou la perte de clients, même si un tel dommage était raisonnablement prévisible.

Tout téléchargement à partir de la solution EASEE a toujours lieu aux risques de l'UTILISATEUR. DEL.POWER ne pourra pas être tenue responsable des éventuels dommages, directs ou indirects, découlant de ces téléchargements, tels qu'une perte de données ou un endommagement du système informatique de l'UTILISATEUR, du RESPONSABLE ou de ses FILIALES.

En aucun cas, DEL.POWER ne pourra être tenu responsable pour tout dommage consécutif à notamment :

- un vice de l'infrastructure de l'UTILISATEUR ou du RESPONSABLE
- Un piratage de l'infrastructure de DEL.POWER
- Un piratage de l'infrastructure de l'UTILISATEUR ou du RESPONSABLE
- toute inexécution par le RESPONSABLE d'une de ses obligations conformément au CONTRAT
- toute inexécution par l'UTILISATEUR d'une de ses obligations conformément aux CGU
- un mauvais fonctionnement de la solution EASEE résultant de modifications ou d'interventions sur celle-ci de quelque nature que ce soit par une personne non agréée par DEL.POWER ;

- d'une façon générale, tout dysfonctionnement provenant d'un CAS DE FORCE MAJEURE ou du cas fortuit ;
- une utilisation de la solution EASEE par l'UTILISATEUR non conforme aux prescriptions de DEL.POWER (mauvaise utilisation ou utilisation pour une destination non prévue)
- une utilisation irrationnelle de la solution EASEE par l'UTILISATEUR.

Dans le cas où un UTILISATEUR refuserait une mise à jour majeure de la solution EASEE, plus de 15 jours calendriers après la demande expresse de DEL.POWER, par lettre simple ou par message électronique, la responsabilité de DEL.POWER sera suspendue jusqu'à la mise en place effective de cette mise à jour par l'UTILISATEUR.

En tout état de cause :

- le délai de prescription de l'action en responsabilité contractuelle de l'UTILISATEUR est de 2 (deux) mois à compter de la survenance du dommage.
- si la responsabilité de DEL.POWER était engagée au titre des CGU, à quelque titre que ce soit, le droit de réparation est limité, toutes causes confondues, aux limites d'intervention prévues dans la police d'assurance de DEL.POWER.

Les exclusions et limitations de responsabilité de DEL.POWER prévues dans les paragraphes qui précèdent s'appliquent également à la responsabilité de son personnel, de ses collaborateurs, de ses préposés, de ses consultants, de ses sous-traitants, de ses représentants, de ses suppléants, de ses fournisseurs et de ses livreurs.

L'UTILISATEUR et/ ou le RESPONSABLE s'engage solidairement à couvrir, défendre et dégager DEL.POWER de toute responsabilité en cas de réclamations, demandes, causes d'action, actions en justice, pertes, responsabilités, poursuites, jugements, dommages et dépenses, y compris, sans s'y limiter, les frais et honoraires d'avocat dans une limite raisonnable, découlant de ou en relation avec le non-respect par l'UTILISATEUR des CGU.

ARTICLE 6 : MAINTENANCE

DEL.POWER prend en charge la maintenance corrective et évolutive de la solution EASEE.

6.1. Maintenance corrective

DEL.POWER se réserve expressément le droit exclusif d'intervenir sur la solution EASEE pour lui permettre d'être utilisée conformément à sa destination et notamment pour en corriger les erreurs.

Une assistance en cas de problème dans l'utilisation de la solution EASEE est apportée par DEL.POWER. Afin de pouvoir la mettre en œuvre, l'UTILISATEUR, s'il agit au nom et pour compte d'un RESPONSABLE, devra se référer au « super-utilisateur » désigné par ce dernier. Sinon, il peut contacter

DEL.POWER via l'adresse suivante : support@easee.energy

DEL.POWER ne sera pas tenu de la maintenance dans les cas suivants :

- refus de l'UTILISATEUR et/ou du RESPONSABLE de collaborer avec DEL.POWER dans la résolution des incidents et notamment de répondre aux questions et demandes de renseignement ;
- utilisation de la solution EASEE de manière non conforme à sa destination ou à sa DOCUMENTATION ;
- modification non autorisée de la solution EASEE par l'UTILISATEUR ou par un tiers ;
- manquement de l'UTILISATEUR à ses obligations au titre des CGU
- manquement du RESPONSABLE à ses obligations au titre du CONTRAT ;
- implantation de tous progiciels, logiciels ou système d'exploitation non compatibles avec la solution EASEE;
- utilisation de consommables incompatibles ;
- défaillance des réseaux de communication électronique ;
- acte volontaire de dégradation, malveillance, sabotage ;
- détérioration due à un CAS DE FORCE MAJEURE.

Toutefois, DEL.POWER peut assumer si possible la résolution des dysfonctionnements provoqués par les cas ci-dessus listés, au tarif de DEL.POWER en vigueur à la date d'intervention.

6.2. Maintenance évolutive

DEL.POWER se réserve expressément le droit exclusif de modifier la solution EASEE afin de l'améliorer et de garantir un fonctionnement optimal.

ARTICLE 7 : DROIT D'UTILISATION & LIMITATION

7.1. Droit d'utilisation

L'UTILISATEUR exerce un droit d'utilisation de la solution EASEE qui est temporaire, personnel, non exclusif, non cessible, non sous-licenciable et non transférable d'utilisation de la solution EASEE, pour le monde entier et pendant toute la durée d'utilisation prévue par le CONTRAT ou par DEL.POWER en l'absence de ce dernier.

L'UTILISATEUR ne peut utiliser la solution EASEE que conformément à la DOCUMENTATION et à son périmètre fonctionnel prévu par le CONTRAT ou par DEL.POWER en l'absence de ce dernier.

L'UTILISATEUR ne peut utiliser la solution EASEE que pour les besoins du RESPONSABLE, à l'exclusion de toute autre destination.

L'UTILISATEUR ne peut utiliser la solution EASEE que dans le respect des DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE définis à l'article 8 des CGU.

L'utilisation de la DOCUMENTATION est autorisée pour l'UTILISATEUR mais est limitée aux besoins strictement nécessaires à l'utilisation de la solution EASEE.

7.2. Autre limitation dans le chef de l'UTILISATEUR

L'UTILISATEUR s'interdit de développer ou de construire, directement ou indirectement, sur l'ensemble du TERRITOIRE, partiellement ou totalement, pour leur compte ou celui d'un tiers, tout logiciel d'AUDIT ENERGETIQUE sous forme de SAAS, accessible par INTERNET, pendant la durée du CONTRAT et 24 mois après son terme ou, en l'absence de CONTRAT, pendant la PERIODE D'UTILISATION PAR DEFAUT et 24 mois après son terme.

7.3. Atteinte aux droits de DELPOWER - Indemnisation

Toute violation par l'UTILISATEUR des articles 7.1. et 7.2. fonde de plein droit, sans dénonciation ou mise en demeure préalable DEL.POWER à poursuivre l'indemnisation de son préjudice.

Toute violation des articles 7.1. et 7.2. portée par l'UTILISATEUR donnera lieu au paiement d'une indemnité irréductible et forfaitaire de 50.000,00 € par violation constatée, sans préjudice du droit de DEL.POWER de poursuivre la réparation intégrale de son dommage.

ARTICLE 8 : PROPRIÉTÉ

8.1. Droits de propriété intellectuelle

Les présentes CGU ne confèrent à l'UTILISATEUR aucun DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE sur la solution EASEE et la DOCUMENTATION.

La structuration de la solution EASEE mais aussi les textes, graphiques, images, logos, modèles, photographies, sons, vidéos, bases de données, applications informatiques,... qui la composent ou qui sont accessible via la solution EASEE sont protégés par les lois en vigueur au titre de la propriété intellectuelle.

Tout développement réalisé en vue d'étendre les fonctionnalités de la solution EASEE est considéré, au regard des DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE, comme faisant partie du périmètre de la solution EASEE qu'il ait été réalisé à la demande ou non du RESPONSABLE ou de l'UTILISATEUR.

L'UTILISATEUR s'oblige à respecter les mentions de propriété figurant sur la solution EASEE, les supports et la DOCUMENTATION.

8.2. Reproduction

L'UTILISATEUR s'interdit strictement de reproduire de façon permanente ou provisoire la solution EASEE en tout ou partie, par tout moyen et sous toute forme.

L'UTILISATEUR s'interdit strictement toute autre utilisation que celle autorisée dans les conditions de l'article 7.1 en particulier toute adaptation, modification, traduction, arrangement, diffusion, décompilation, désassemblage sans que cette liste soit limitative.

L'UTILISATEUR s'engage explicitement à ne pas faire de l'ingénierie inverse, à décompiler, à désassembler ou à tenter de découvrir de quelque manière que le code source de la solution EASEE, en tout ou en partie, pour quelque motif que ce soit, sans avoir reçu l'autorisation écrite préalable de DEL.POWER.

8.3. Liens provenant ou vers le site

La solution EASEE pourrait contenir des liens vers des sites Internet externes. Ces liens ne signifient cependant pas de manière automatique qu'il existe une relation entre DEL.POWER et les sites Internet externes ou même qu'un accord implicite existe avec le contenu de ces sites.

DEL.POWER ne peut être responsable du fonctionnement sûr et correct des liens et de leur destination finale. Dès l'instant où l'UTILISATEUR clique sur lien, il quitte la solution EASEE et DEL.POWER ne peut alors être tenu responsable en cas de dommages ultérieurs.

8.4. Interventions

DEL.POWER se réserve expressément le droit exclusif d'intervenir sur la solution EASEE pour lui permettre d'être utilisé conformément à sa destination ou d'être améliorée conformément aux articles 6.1. et 6.2.

DEL.POWER se réserve la possibilité de modifier, étendre, supprimer, limiter ou interrompre la solution EASEE et les services associés à tout moment, sans notification préalable et sans engager sa responsabilité, à condition que le périmètre fonctionnel de la solution EASEE prévu par le CONTRAT ou, à défaut, par DEL.POWER soit préservé.

L'UTILISATEUR s'interdit donc formellement d'intervenir ou de faire intervenir un tiers sur la solution EASEE.

8.5. Dommages

Toute violation des DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE de DEL.POWER par l'UTILISATEUR donnera lieu au paiement d'une indemnité irréductible et forfaitaire de 50.000,00 € par violation constatée, sans préjudice du droit de DEL.POWER de poursuivre la réparation intégrale de son dommage.

L'UTILISATEUR s'engage à avertir immédiatement DEL.POWER de toute atteinte ou risque d'atteinte portée aux DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE de celle-ci à la suite d'agissements de tiers.

Article 9 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

9.1. Informations de l'utilisateur et conformité au RGPD et législations nationales

L'UTILISATEUR est informé par rapport aux données à caractères personnelles utilisées dans le cadre de l'accessibilité et de l'utilisation de la solution EASEE ainsi qu'aux finalités du traitement, à la durée de la conservation des données et des modalités d'exercice des droits de l'UTILISATEUR relatifs à ces données.

Le traitement des données personnelles de l'UTILISATEUR (telles que votre nom, prénom, date de naissance, adresse, adresse e-mail, et numéro de téléphone) par le responsable du traitement, se fait de manière confidentielle et conformément aux dispositions législatives nationales et internationales, notamment la loi belge du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, modifiée par la loi du 11 décembre 1998 et la loi du 26 février 2003, ainsi que le Règlement (UE) 2016/679, ci-après dénommé RGPD.

9.2. Consentement

Par le biais d'une case à cocher, il est demandé à l'UTILISATEUR d'exprimer son consentement tel que prévu par le présent article concernant les données à caractère personnel que l'UTILISATEUR fournit lors de l'exercice de son droit d'accès à la solution EASEE.

9.3. Responsable du Traitement et sous-traitants

Le RESPONSABLE agit en qualité de responsable du traitement au sens du RGPD. En l'absence de RESPONSABLE, c'est DEL.POWER qui agira en qualité de responsable du traitement.

Les données à caractère personnel sont, selon les instructions du RESPONSABLE, collectées et traitées par DEL.POWER qui agit en tant que sous-traitant conformément à l'article 28 du RGPD.

Les données à caractère personnel peuvent être transmises aux préposés, collaborateurs, sous-traitants ou fournisseurs du responsable du traitement qui collaborent dans le cadre de l'exploitation de la solution EASEE. Ils agissent, dans le cadre du traitement de vos données à caractère personnel, sous l'autorité directe du responsable du traitement.

Les destinataires des données et ceux à qui elles sont divulguées respectent le contenu de la présente politique de confidentialité. Les responsables de traitement s'assurent qu'ils traiteront ces données aux seules finalités prévues, de façon discrète et sécurisée.

9.4. Les données collectées

Les données à caractère personnel que l'UTILISATEUR sera susceptible de communiquer peuvent inclure les informations suivantes :

- Nom et prénom ;
- Adresse e-mail ;
- Fonction ;
- Coordonnées téléphoniques ;
- Toute autre information que l'UTILISATEUR aura communiquée volontairement.

9.5. Les finalités du traitement

En fournissant ses données à caractère personnel, l'UTILISATEUR donne l'autorisation expresse de traiter ces informations pour les finalités indiquées ci-après :

- Identifier l'UTILISATEUR afin de gérer les droits d'accès à la solution EASEE
- Permettre à l'UTILISATEUR de recevoir les communications relatives à l'utilisation de la solution EASEE
- Permettre de déterminer la personne responsable en cas de violations des présentes CGU et/ou d'autres conventions, règlements et lois en vigueur dans le cadre de l'utilisation de la solution EASEE
- Dans le cas d'intervention portant sur des infrastructures informatiques, des programmes informatiques ou la solution EASEE afin de maintenir et/ou renforcer la sécurité des données et contenus intégrés dans la solution EASEE

Le responsable ne traitera en aucun cas les données personnelles relatives à la santé, la biométrie ou la génétique ou sur d'autres « catégories » particulières tel que défini dans le Règlement UE du 27 avril 2016 relatif à la vie privée.

Toutes les données collectées obligatoirement dans le cadre de l'utilisation de la solution EASEE sont indispensables aux finalités prévues par le présent article.

9.6. Durée de conservation des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel sont conservées selon la durée fixée par les dispositions légales applicables et à défaut, dans la limite de la finalité du traitement.

9.7. Destinataires des données

Le destinataire des données est DEL.POWER, propriétaire de la solution EASEE agissant en qualité de sous-traitant sauf en l'absence d'un RESPONSABLE.

Dans l'hypothèse où des sous-traitants sont chargés des interventions décrites dans les finalités, ils pourraient accéder aux données des UTILISATEURS dans la mesure strictement nécessaire à l'exécution de leurs missions.

9.8. Autorité judiciaire ou administrative

Une autorité judiciaire ou administrative pourrait ordonner au Responsable du traitement:

- De communiquer une copie des données à caractère personnel que nous traitons dans le cadre de la présente politique de confidentialité
- D'autoriser à accéder à ces données

Le Responsable du traitement serait alors contraint par la loi d'accéder à ces demandes.

9.9. Transmission des données à caractère personnel à des tiers

Les données à caractère personnel sont exclusivement stockées sur des serveurs localisés au sein de l'U.E.

Elles peuvent être communiquées à des sous-traitants conformément à la présente politique de confidentialité mais ceux-ci sont en principe situés dans l'Union européenne. Si, exceptionnellement, elles devaient faire l'objet d'un transfert vers un pays n'offrant pas un niveau de protection adéquat, le responsable ou son sous-traitant au sens du RGPD, veillera à assurer que des garanties appropriées encadrent ce transfert.

Une copie de ces garanties serait alors disponible sur simple demande.

9.10. Droits de l'utilisateur

L'UTILISATEUR bénéficie à tout moment et sans frais des droits suivants relatifs à ses données personnelles qui peuvent être exercés auprès du Responsable du traitement de ses données personnelles.

Droit d'accès

À tout moment, l'UTILISATEUR peut demander un accès à ses données personnelles.

Droit d'information.

L'UTILISATEUR peut poser des questions concernant l'enregistrement et le traitement de ses données au Responsable du Traitement.

Pour toute information plus générale, l'UTILISATEUR peut toujours s'adresser à l'autorité de protection des données :

Autorité de protection des données,

Rue de la presse 35

1000 Bruxelles

(Tél. +32 (0)2 274 48 00 / +32 (0)2 274 48 35)

contact@apd-gba.be

Droit de rectification.

L'UTILISATEUR a le droit de compléter ou corriger ses données à caractère personnel. Ces modifications se feront dans les meilleurs délais.

Droit à l'effacement de données personnelles

L'UTILISATEUR bénéficie d'un « droit à l'oubli », soit la possibilité d'obtenir l'effacement définitif de ses données personnelles pour autant que cela ne s'oppose pas aux obligations de DEL.POWER de respecter ses obligations légales requérant le traitement prévu par le droit de l'Union ou par le droit Belge ou à toute autre exception prévue par le Règlement 2016/679.

Le responsable du traitement sera obligé d'effacer ces données à caractère personnel dans les cas suivants :

- Les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ;
- L'UTILISATEUR a décidé de retirer le consentement sur lequel est fondé le traitement et il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement ;
- Les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite ;
- Les données à caractères personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale prévue par le droit de l'Union ou le droit Belge.

Le responsable du traitement doit notifier à chaque destinataire auquel les données à caractère personnel ont été communiquées tout effacement de données à caractère personnel, à moins qu'une telle communication se révèle impossible ou exige des efforts disproportionnés. Si celle-ci en fait la demande, le responsable du traitement fournit à la personne concernée des informations sur ses destinataires.

Droit de retirer votre consentement

L'UTILISATEUR a le droit de retirer son consentement à tout moment. Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait. La personne concernée en est informée avant de donner son consentement.

Droit de limiter le traitement de vos données personnelles

L'UTILISATEUR a le droit d'obtenir la limitation du traitement si :

- Il conteste l'exactitude de vos données à caractère personnel ;
- Le traitement est illicite et l'UTILISATEUR s'oppose à l'effacement de ses données personnelles et souhaite à la place une limitation ;
- Le responsable du traitement n'a plus besoin des données à caractère personnel aux fins de traitement, mais celles-ci sont encore nécessaires à l'UTILISATEUR pour la constatation, l'exercice ou la défense de ses droits en justice ;
- L'UTILISATEUR s'oppose au traitement. Dans ce cas, le traitement doit être limité dans l'attente de la réponse à la question de savoir si les motifs légitimes poursuivis par le responsable du traitement prévalent sur vos droits.

Lorsque le traitement a été limité en vertu du paragraphe 1, ces données à caractère personnel ne peuvent, à l'exception de la conservation, être traitées qu'avec le consentement de la personne concernée, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice, ou pour la protection des droits d'une autre personne physique ou morale, ou encore pour des motifs importants d'intérêt public de l'Union ou d'un État membre.

Droit de contacter ou d'introduire une réclamation

Si l'UTILISATEUR estime que le traitement de ses données personnelles par le Responsable du traitement ne respecte pas ses droits, il peut introduire à tout moment une réclamation auprès de la Commission de la Vie Privée (privacycommission.be).

Droit à la portabilité des données

L'UTILISATEUR a le droit que les données personnelles qu'il a fournies lui soient rendues ou lorsque cela est possible techniquement, de les transférer à un tiers.

Pour faire usage de ses droits, l'UTILISATEUR doit envoyer une demande écrite, datée et signée, ainsi que la justification de votre identité par la communication d'une copie recto-verso de votre carte d'identité à l'adresse suivante : support@easee.energy

L'UTILISATEUR dispose toujours d'un recours auprès de l'Autorité de protection des données dont les coordonnées de contact sont reprises sur le site : <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/contact>

Article 10 : RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR POUR LES DONNEES A CARACTERE PERSONNELLES QU'IL COLLECTE

10.1 : Information et conformité au RGPD

L'UTILISATEUR doit informer les personnes auprès desquelles il collecte des données à caractères personnelles utilisées dans le cadre de l'utilisation de la solution EASEE, ci-après dénommées CONSOMMATEURS FINAUX, par rapport à ces données ainsi qu'aux finalités du traitement, à la durée de la conservation des données et des modalités d'exercice des droits de ces personnes relatifs à ces données.

L'UTILISATEUR doit s'assurer que le traitement de ces données se fait de manière confidentielle et conformément aux dispositions législatives nationales et internationales, notamment la loi belge du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, modifiée par la loi du 11 décembre 1998 et la loi du 26 février 2003, ainsi qu'au RGPD.

10.2. : Le consentement

L'UTILISATEUR devra s'assurer du consentement du CONSOMMATEUR FINAL quant à la collecte et l'utilisation de ces données à caractère personnel

10.3. Responsable du Traitement et sous-traitants

L'UTILISATEUR et/ ou son RESPONSABLE agissent en qualité de responsable de traitement.

Les données sont collectées et traitées par DEL.POWER qui agit en tant que sous-traitant conformément à l'article 28 du RGPD.

Les données à caractère personnel peuvent être transmises aux préposés, collaborateurs, sous-traitants ou fournisseurs du responsable du traitement qui collaborent dans le cadre de l'exploitation de la solution EASEE. Ils agissent, dans le cadre du traitement de données à caractère personnel, sous l'autorité directe du

Responsable du Traitement ou du sous-traitant.

Les destinataires des données et ceux à qui elles sont divulguées respectent le contenu de la présente politique de confidentialité. Les responsables de traitement s'assurent qu'ils traiteront ces données aux seules finalités prévues, de façon discrète et sécurisée.

10.4. Les finalités du traitement

L'UTILISATEUR et/ou son RESPONSABLE devront préciser les finalités du traitement aux CONSOMMATEURS FINAUX.

DEL.POWER en tant que sous-traitant pourra collecter et utiliser ces données essentiellement à des fins de statistiques.

10.5. Durée de conservation des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel sont conservées selon la durée fixée par les dispositions légales applicables et à défaut, dans la limite de la finalité du traitement.

10.6. Destinataires des données

Le destinataire des données est DEL.POWER, propriétaire de la solution EASEE agissant en qualité de sous-traitant.

Dans l'hypothèse où des sous-traitants sont chargés des interventions décrites dans les finalités, ils pourraient accéder aux données des consommateurs finaux dans la mesure strictement nécessaire à l'exécution de leurs missions.

10.7. Autorité judiciaire ou administrative

Le Responsable du Traitement doit avertir le consommateur final qu'une autorité judiciaire ou administrative pourrait ordonner à celui-ci :

- De communiquer une copie des données à caractère personnel que nous traitons dans le cadre de la présente politique de confidentialité
- D'autoriser à accéder à ces données

Le Responsable du Traitement serait alors contraint par la loi d'accéder à ces demandes.

10.8. Transmission des données à caractère personnel à des tiers

Les données à caractère personnel sont exclusivement stockées sur des serveurs localisés au sein de l'U.E.

Elles peuvent être communiquées à des sous-traitants conformément à la présente politique de confidentialité mais ceux-ci sont en principe situés dans l'Union européenne. Si, exceptionnellement, elles devaient faire l'objet d'un transfert vers un pas n'offrant pas un niveau de protection adéquat, le responsable ou son sous-traitant au sens du RGPD, veillera à assurer que des garanties appropriées encadrent ce transfert.

Une copie de ces garanties serait alors disponible sur simple demande.

10.9. Droits du CONSOMMATEUR FINAL

L'UTILISATEUR et/ou son RESPONSABLE devront préciser les droits dont bénéficient les CONSOMMATEURS FINAUX dans le cadre du traitement de leurs données à caractère personnel.

ARTICLE 11 : INTÉGRALITÉ

Il est formellement convenu que toute tolérance de DEL.POWER dans l'application de tout ou partie des engagements prévus aux présentes CGU, quelles que puissent en être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification des présentes CGU, ni être susceptible de créer un droit quelconque.

Toute renonciation à un droit quelconque découlant du présent document devra être expressément constatée dans un écrit émanant de la partie qui renonce à ce droit. Aucune partie ne pourra se prévaloir d'une renonciation verbale ou tacite de l'autre partie.

ARTICLE 12 : DIVISIBILITE

Si une partie ou plusieurs parties des présentes CGU sont déclarées invalides, illicites ou nulles et non avenues, une invalidité, illicéité ou nullité n'affectera pas les parties restantes des présentes conditions générales d'utilisation et elles conserveront leur entière vigueur et effet comme si cette partie ou ces parties déclarées, invalides illicites et nulles n'avaient pas été incluses.

L'UTILISATEUR reconnaît que l'article 7.2 est indispensable à une protection légitime de DEL.POWER. Si l'article 7.2, et en particulier la définition de l'espace temporel, de l'espace territorial ou de l'activité sont frappés de nullité ou considérés comme inapplicables, l'UTILISATEUR donne son accord pour que DEL.POWER puisse octroyer à la protection que lui confère l'article 7.2. la portée la plus étendue possible selon la loi.

ARTICLE 13 : EFFET DE LA FIN DU CONTRAT

Quelle que soit la cause ayant provoqué la fin du CONTRAT, le droit d'utilisation exercé par l'UTILISATEUR au nom et pour compte d'un RESPONSABLE prend fin à la date de fin du CONTRAT.

Par conséquent, l'accès par l'UTILISATEUR à la solution EASEE est interrompu de plein droit à la date de la fin du CONTRAT ou de la période d'utilisation prévue par DEL.POWER en l'absence de CONTRAT.

L'UTILISATEUR doit arrêter toute utilisation de la marque EASEE à la fin du CONTRAT ou de la période d'utilisation prévue par DEL.POWER en l'absence de CONTRAT.

Quelle que soit la cause ayant provoqué la fin du CONTRAT ou de la période d'utilisation prévue par DEL.POWER en l'absence de CONTRAT, les articles des CGU destinés à survivre à la fin du période d'utilisation prévue par le CONTRAT ou par DEL.POWER en l'absence de CONTRAT continuent entièrement à s'appliquer après la fin du CONTRAT ou de la période d'utilisation prévue par DEL.POWER en l'absence de CONTRAT.

ARTICLE 14 : INCESSIBILITÉ

Il est expressément convenu que les droits et obligations résultants des présentes CGU ne pourront être cédés à un tiers par l'UTILISATEUR.

ARTICLE 15 : ASSURANCE

DEL.POWER a souscrit des assurances qui garantissent sa responsabilité civile ainsi qu'une assurance contre la cybercriminalité. L'UTILISATEUR accepte que la responsabilité de DEL.POWER soit limitée aux garanties assurées dans la police d'assurance.

ARTICLE 16 : LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT

Les présentes conditions générales d'utilisation sont soumises à la loi belge. Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité des présentes conditions générales d'utilisation seront soumises à la compétence exclusive du Tribunal de l'entreprise de Liège – division Liège.